

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1679**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chef de rayon grande distribution

Nouvel intitulé : Responsable de secteur en distribution, option alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)	Président du jury nommé et mandaté par le C.N.E.A.P., Directeur du CNEAP

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312p Gestion des échanges commerciaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef de rayons en grande distribution exerce quatre principaux types d'activités : - **MANAGEMENT** : en lien avec sa hiérarchie, il recrute, coordonne et anime une équipe de travail, dans le respect de la réglementation. Il conçoit des projets et les conduit avec son équipe. Il promeut la formation de ses collaborateurs

- **COMMERCE** : il définit des plans d'actions visant à garantir la bonne application de la politique commerciale de l'enseigne : assortiments, plans promotionnels, implantation, mise en avant, animation commerciale. Il assure la politique clients. Il assure une veille concurrentielle (politique prix, produits).

- **GESTION** : il assure la gestion administrative et financière de ses rayons. Il organise les flux de marchandises, de l'approvisionnement à la mise en rayons, et assure la gestion du matériel. Il optimise la gestion de ses rayons.

- **PRODUITS - MARCHÉ** : spécialiste de son marché, il actualise en permanence ses connaissances liées aux produits. Il travaille les produits présents dans ses rayons. Il les conseille à la clientèle.

Capacités attestées : **MANAGEMENT** :

- Connaissance et maîtrise des techniques de gestion et d'animation d'une équipe

- Maîtrise des techniques de recrutement et d'évaluation de personnel

COMMERCE :

- Connaissance et maîtrise des techniques d'animation commerciale dans le respect de la législation commerciale.

- Maîtrise des techniques de diagnostic commercial

GESTION :

- Connaissance et maîtrise des méthodes d'analyse des indicateurs financiers afin d'élaborer un diagnostic chiffré

- Connaissance des techniques d'élaboration de budget, d'interprétation des résultats afin de dégager des actions correctives adaptées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Grande distribution ; distribution spécialisée.

Le chef de rayons en grande distribution est un salarié membre de l'équipe d'encadrement. Il anime une équipe de 5 à 20 personnes, employés ou responsables de rayons. Il peut évoluer vers des fonctions de direction de magasin ou vers des postes fonctionnels dans le secteur : marchandiseur, chargé d'expansion, formateur, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1502 : Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 : Management/gestion de rayon produits non alimentaires

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend quatre composantes : management, commerce, gestion et produits, marché, évaluées par contrôles continus (50 %) et examen terminal (50 %).

Elles sont constituées, selon les cas, de mises en situations professionnelles, d'études de cas en centre, de conduite de projets, de tests de connaissances :

1) Management

- 4 contrôles continus spécifiques : une production de groupe (écrit et oral), une situation professionnelle individuelle (pratique et oral), une situation individuelle reconstituée (oral) et une étude de cas individuelle en centre (écrit)

- 1 épreuve terminale individuelle de synthèse (écrit)

2) Commerce

- 2 contrôles continus individuels spécifiques : deux situations professionnelles (pratique et oral) ; 1 contrôle continu individuel transversal à 3 domaines (cas concret, oral)

- 2 épreuves terminales individuelles transversales à 2 domaines (étude de cas écrit ; dossier écrit + oral)

3) Gestion

- 1 contrôle continu individuel spécifique (épreuve écrite) ;
 - 1 contrôle continu individuel transversal à 3 domaines (cas concret, oral)
 - 1 épreuve terminale individuelle transversale à 2 domaines (étude de cas écrit)
- 4) Produit - Marché
- 1 contrôle continu individuel transversal à 3 domaines (cas concret, oral) ;
 - 1 contrôle continu individuel spécifique (écrit)
 - 1 épreuve terminale individuelle transversale à 2 domaines (dossier écrit + oral) et une épreuve individuelle transversale aux 4 domaines : mémoire professionnel (pratique + écrit + oral)

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50% formateurs, 50% professionnels de la distribution
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à partir de juillet 1990.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 novembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 décembre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Extension au centre Pierrefonds. Homologation jusqu'à fin 1996.

Arrêté du 10 mars 1997 publié au Journal Officiel du 26 mars 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

90 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.cneap.scolanet.org>

<http://www.groupe-esa.com>

Lieu(x) de certification :

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE (CNEAP) 277, rue Saint-Jacques - 75005 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Responsable de secteur en distribution, option alimentaire, jardinerie, animalerie, aménagement de l'habitat et de son environnement